



CONFÉRENCE DES PRÉFETS
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

COMMUNIQUÉ
Pour publication immédiate

LA CPAT RECOMMANDE AU GOUVERNEMENT LA MISE EN PLACE D'UN SOMMET SUR LE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL INTERURBAIN

ROUYN-NORANDA, LE 15 MARS 2018. – En marge du Forum sur la mobilité durable et les changements climatiques organisé par le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) a transmis un avis au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. André Fortin, présentant six recommandations afin de favoriser le maintien et le développement du transport collectif régional interurbain en Abitibi-Témiscamingue.

« La CPAT demande au gouvernement du Québec de pallier l'absence d'une véritable stratégie pour les régions lorsqu'il est question de transport collectif interurbain. Il faut bien comprendre que cet enjeu revêt une dimension particulière dans notre région due à la dispersion des services de santé et d'éducation ainsi qu'en termes d'occupation du territoire. À l'image du Sommet sur le transport aérien régional, le gouvernement doit faire preuve du même leadership sur cette question » a déclaré Mme Diane Dallaire, préfète de la MRC de Rouyn-Noranda.

ÉQUITÉ

La CPAT demande également au gouvernement d'assurer une plus grande équité entre les régions du Québec pour ce qui est des budgets consacrés au transport collectif. De l'ensemble des sommes annoncées pour le transport collectif dans le budget 2017-2018, seulement 0,67 % est dédié au transport collectif régional.

« Il m'apparaît évident que lorsqu'il est question de transport collectif, le gouvernement doit prendre en considération cet enjeu crucial dans une perspective globale et panquébécoise. Tous nos citoyens contribuent directement ou indirectement au financement d'initiatives en transport collectif dans les grands centres urbains. Le Ministère doit s'assurer d'une plus grande équité dans le financement, car nos défis ne sont pas moins importants », a mentionné M. Sébastien D'Astous, préfet de la MRC d'Abitibi.

INCARNER SA MISSION

La CPAT considère que le Ministère se doit d'incarner sa mission, qui consiste notamment à offrir un choix de modes de transport accessibles et abordables, en plus de sa responsabilité relative au transport intraprovincial de personnes, effectué par les entreprises locales comme l'autobus.

« Le Ministère se doit d'être proactif lorsqu'une question comme la précarité du transport collectif régional interurbain se veut aussi récurrente d'année en année. Des solutions existent afin de diminuer les coûts de transport et un exercice important doit être mené par le Ministère afin d'innover en ce sens », a indiqué M. Pierre Corbeil, préfet de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Abitibi

Abitibi-Ouest

Rouyn-Noranda

Témiscamingue

Vallée-de-l'Or

MANQUE DE FLEXIBILITÉ

Le manque de flexibilité est un enjeu important lorsqu'il est question de transport collectif régional interurbain. Le cadre administratif et réglementaire dans lequel opèrent les entreprises de transport par autobus est particulièrement rigide et les demandes parfois longues et fastidieuses.

« L'enjeu du transport collectif comporte de nombreuses facettes et la flexibilité fait également partie des pistes de solution pouvant être mises sur la table. L'allègement administratif et réglementaire fait partie des priorités du gouvernement actuel et celui-ci devrait envisager une analyse en profondeur de ce secteur », a ajouté Mme Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue.

RECOMMANDATIONS

- 1- Mise sur pied d'une consultation à l'image du Sommet sur le transport aérien régional pour le transport collectif régional interurbain par autobus.
- 2- Assurer une plus grande équité entre les régions du Québec au niveau des budgets dédiés au transport collectif.
- 3- Que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports assume l'entière responsabilité relative au transport intraprovincial de personnes et de marchandises effectué par les entreprises locales comme l'autobus.
- 4- Travailler à des solutions permettant la réduction des coûts des titres de transport interurbain régional.
- 5- En cohérence avec sa Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, le gouvernement devrait amorcer une analyse afin de permettre une plus grande flexibilité dans l'industrie du transport collectif par autocars.
- 6- Dans une perspective globale de mobilité durable sur tout le territoire québécois, que le Ministère considère une révision ou une modulation des tarifs de location de la Gare d'autocars de Montréal.

Vous pouvez consulter l'avis de la CPAT [ici](#)

LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue est un organisme qui regroupe les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda. L'objet principal de la Conférence des préfets est d'assurer une concertation entre les cinq MRC/Ville du territoire sur différents dossiers d'intérêt commun.

SOURCE : Francis Bérubé
Coordonnateur de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue
Bureau : 819 797-7110, poste 7368
Cellulaire : 819 856-4402